

Musique et vidéo en streaming

Thomas Bourdon

Ce document est disponible sous la licence creative commons « Paternité - Partage des Conditions Initiales à l'Identique 3.0 Unported (CC BY-SA 3.0) » (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>)

Le streaming ou *lecture en continu* est un moyen permettant de consulter des fichiers audio ou vidéo directement depuis Internet sans les télécharger. La connexion à Internet est toujours nécessaire. L'application la plus utilisée pour consulter ces fichiers est le navigateur web, la plupart du temps accompagné du plugin *flashplayer*.

Le téléchargement consiste à enregistrer les fichiers sur son propre ordinateur. Par conséquent il n'est plus nécessaire d'avoir accès à Internet pour consulter ces fichiers.

Les sites de streaming les plus connus sont :

- YouTube : site web d'hébergement de vidéos appartenant à Google.
- Dailymotion : site web d'hébergement de vidéos français.
- Deezer : site d'écoute de musique en ligne.
- Jamendo : site d'écoute et de téléchargement de musique libre.
- Dogmazic : site d'écoute et de téléchargement de musique libre.

1 Utilisation

L'utilisation de ces sites consistent à saisir une recherche et de cliquer sur le résultat souhaité. Un lecteur multimédia s'affiche à l'écran avec les boutons classiques d'une télécommande (lecture, pause...).

2 Quelles sont les différences entre ces sites ?

2.1 YouTube et Dailymotion

Chaque personne peut s'inscrire sur ces deux sites dans le but de publier des vidéos. Toutes les vidéos proposées ont donc été publiées par des internautes et non par ces deux sociétés.

Publier des clips musicaux, des bandes annonces de films, des émissions... ne posent aucun problème si vous avez les droits nécessaires.

Par contre si vous souhaitez publier des vidéos personnelles dans le but de les partager avec des amis ou de la famille (baptême du petit neveu par exemple), sachez qu'il n'y a aucune bonne raison de les publier depuis le site d'une entreprise. D'ailleurs il n'y a tout simplement aucune bonne raison de les publier car ce sont des vidéos privées et non publiques.

2.2 Deezer

Ce site permet d'écouter de la musique gratuitement. La publicité présente sur le site permet de générer des revenus pour les ayant droits.

2.3 Jamendo et Dogmazic

Ces deux sites publient des musiques libres. C'est-à-dire que les droits sur ces musiques permettent de les télécharger légalement et d'en faire des copies pour les distribuer, et parfois même de les vendre et de les modifier.

La principale différence entre ces sites et tous les autres est que l'on peut télécharger les fichiers sur son propre ordinateur, ce qui nous permet de les consulter sans connexion à Internet et sur n'importe quel appareil (TV, auto-radio, chaîne-hifi...).

Mais pourquoi les autres sites ne nous permettent-ils pas de télécharger directement ? Parce qu'il est interdit de copier des fichiers sous copyright. La loi Hadopi est là pour nous punir en cas de téléchargement illégal.

3 Hadopi

La loi Hadopi (Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet) surveille les réseaux de peer-to-peer (pair-à-pair) uniquement. Chaque utilisateur connecté à un réseau peer-to-peer partage des fichiers avec les autres utilisateurs connectés. On parle alors de partage de fichiers entre individus à but non lucratif.

Si l'adresse IP (seul moyen d'identification sur Internet) d'un utilisateur est repérée en train de télécharger illégalement,

1. il reçoit un mail lui précisant qu'il a été repéré de téléchargement illégal.
2. s'il est à nouveau repéré dans les 6 prochains mois, il recevra un mail et un courrier en recommandé.
3. et en dernier recours, sa connexion Internet sera coupée pour environ 2 mois et une amende allant jusqu'à 1500€. Par contre il continuera de payer son abonnement Internet.